



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 26/01/2023

ID : 013-211300447-20230126-DM_2023_05-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2023/05

1.4 Autres types de contrat

Approbation de l'offre de la société PROFILS Consultants concernant une étude de faisabilité programmatique sur l'ensemble du quartier Mary Rose à Grans.

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la volonté de la commune dans le cadre du projet de construction d'une salle polyvalente multi-activités à Grans d'effectuer étude globale de faisabilité programmatique sur l'ensemble du quartier Mary Rose,

Considérant que l'offre de la société PROFILS Consultants enregistrée en mairie le 19 janvier 2023 comprenant : Récupération et compilation de l'ensemble des données existantes (PDL électriques, regards EU, Borne AEP, sens d'écoulement, cheminements réseaux existants, DT réalisées...), Plan de recollement de principe général existant, Plan de principe aménagement Projet Global et VRD, Calcul des besoins théoriques (EU, EP, AEP, CFO, Incendie...), Note synthétique programmatique des travaux et impact et le Pré-chiffrage (+/-20%).

Considérant que l'offre de la société PROFILS Consultants correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat d'étude de faisabilité programmatique sur l'ensemble du quartier Mary Rose avec la société PROFILS Consultants, sise 10 place de la Joliette, Les Docks Atrium 10.4, 13002 MARSEILLE, pour un prix global et forfaitaire de 13 075,00 € HT (treize mille soixante-quinze Euros hors taxes) soit 15 690,00 € TTC (quinze mille six-cent quatre-vingt-dix Euros toutes taxes comprises)

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et les chargés d'opérations des services techniques de la ville de Grans, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait à GRANS, le 26 janvier 2023

Publié le 26 janvier 2023

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 26/01/2023
Qualité : SIGNATURE DOCUMENTS
ACTES

